



# FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

**DÉCISION:**

**SERVICE : CULTURE & PATRIMOINE**

Affaire suivie par : Magali BIRAT

**N°D2024-41-CP**

**OBJET : ATELIERS EAC ART PLASTIQUE DANS LE CADRE DU PARCOURS « DANIEL DANS LA NUIT » - L. [REDACTED] - ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le programme des spectacles scolaires 2023-2024 et les parcours EAC liés proposés dans le cadre du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle présenté en Commission Culture en date du 19 juin 2023 ;

Vu la décision n°2024-24-CP en date du 24 janvier 2024 approuvant le contrat de cession avec la Compagnie La Rotule autour du spectacle « Daniel dans la nuit » qui sera représenté les 11, 12, 14 et 15 mars 2024 à 9h15 et 14h15 au centre culturel Paul Mauvezin 160, rue du centre culturel 47500 Fumel ;

Vu l'offre d'éducation d'ateliers artistiques animés par [REDACTED], artiste, à destination des classes participantes, dont le siège est situé [REDACTED] qui se déroulera à la suite de chaque représentation au centre culturel Paul Mauvezin 160, rue du centre culturel 47500 Fumel ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot  
décide,**

1°) - D'approuver l'offre de prestation en référence par [REDACTED] pour des ateliers EAC Art plastique, dont la préparation, pour un montant global de 540,00 € TTC ;

2°) - De prendre en charge les frais de transport liés aux ateliers éducatifs et artistiques pour un montant de 44,00 € TTC ;

3°) - De préciser que les crédits seront prévus au budget 2024 de Fumel Vallée du Lot et qu'une partie sera financée par la subvention annuelle de la DRAC Nouvelle-Aquitaine via le CTÉAC ;

4°) - De signer ou d'autoriser Madame la Vice-présidente en charge de la Culture à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)

**AR Prefecture**

047-200068930-20240216-D2024\_41\_CP-AR  
Reçu le 23/02/2024  
Publié le 23/02/2024

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 16 février 2024



Le Président  
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 23 février 2024  
Reçu en Sous-Préfecture le :  
Publié ou Notifié le : 23 février 2024

